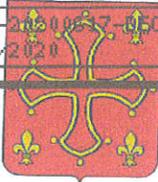


AR PREFECTURE

082-218200871-20200617-DECISIONS2020-AR
Reçu le 22/06/2020



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48

Fax 05 63 65 94 65

mairie-lafrançaise@info82.com

www.lafrançaise.fr

DECISION

2020-5

Objet : Occupation du domaine public– Sarl FESTOYONS

Monsieur le Maire de Lafrançaise,

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Vu la convention d'occupation du domaine public du 9 mai 2019, pour l'exploitation du snack bar de la vallée des loisirs ;

Vu la demande de la SARL FESTOYONS de ne pas reconduire l'occupation du domaine public pour les saisons estivales 2020 et 2021.

DECIDE

- l'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack bar de la vallée des loisirs n'est pas reconduit avec la Sarl FESTOYONS pour les saisons estivales 2020 et 2021,
- de signer l'avenant à la convention du 9 mai 2019

Fait à Lafrançaise, le 17 juin 2020.



Le Maire

T. DELBREIL

Lafrançaise

Place de la République - BP 28 - 82130 LAFRANÇAISE